



# PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 10 juin 2020

### **Des mesures graduées, progressives et ajustées selon les territoires et les usages en cas de sécheresse cet été**

**Les principaux acteurs de l'eau du département ont été réunis par le préfet. Ils se sont accordés sur la nécessité de pouvoir mettre en œuvre des mesures graduées et progressives de restriction des usages de l'eau dans le cadre d'une éventuelle situation de sécheresse.**

A la suite des travaux engagés à l'occasion de la sécheresse 2019, Monsieur le préfet a réuni une nouvelle "cellule eau" le 9 juin 2020 en audioconférence.

Un état de la situation météorologique et hydrologique du département à la sortie du printemps a été présenté. La situation est aujourd'hui un peu plus favorable qu'en 2019, mais elle présente néanmoins des points de fragilité sur certains cours d'eau du département et sur certaines ressources en eau souterraine.

Il est rappelé que le cadre réglementaire pour la gestion d'une éventuelle situation de sécheresse en 2020 reste l'arrêté-cadre de restrictions des usages de l'eau de 2013. Cependant, les acteurs de l'eau se sont mis d'accord sur la nécessité de pouvoir mettre en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau au-delà de l'arrêté-cadre, si la situation le nécessite.

Ces mesures seront graduées, selon les territoires et les usages, progressives et ajustées à la réalité.

Afin d'évaluer le niveau de criticité de la situation, des indicateurs feront l'objet d'un suivi. Il s'agit notamment des facteurs météorologiques et hydrologiques appréciés au regard de l'étendue des zones impactées et de la période de survenue de la crise.

48h avant de décider de mesures exceptionnelles, Monsieur le préfet consultera les principaux acteurs de l'eau, pour partager les constats de la situation et ses conséquences.

Enfin, dans un objectif d'amélioration de la communication auprès de l'ensemble des acteurs, Monsieur le préfet s'est engagé à communiquer régulièrement pendant la période estivale aux membres de la cellule eau, aux maires et aux présidents d'EPCI, le bulletin de situation hydrologique et météorologique réalisé par les services de l'État.

Par ailleurs, les différents groupes de travail interrompus par la crise sanitaire vont reprendre leurs travaux.

---

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41